



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/11/2024

Référence
47_2024

Objet de la délibération
Convention vétérinaire (chats errants)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

Date de la convocation
05/11/2024

Date d'affichage
21/11/2024

Vote
MAJORITE
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 20/11/2024

Et

Publication ou notification du :
21/11/2024

L'an 2024 et le 20 Novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURICE Valérie à Mme LINGAT Nicole, M. VANZELLA Yoann à M. JENNEPIN Patrick

Absents séance: MM : LEBLANC Éric, SONZOGNI Jean-Luc

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Convention vétérinaire (chats errants)**

Afin de réguler la population de chats errants sur la commune, il est proposé de passer une convention avec le cabinet vétérinaire de Renwez, dans le but de stériliser, identifier les chats capturés et de fixer les honoraires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/11/2024
Le Maire
François DENEUX